

# AVOIR CONFIANCE DANS UN SPG

**Comment les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) peuvent-ils gagner la confiance de leurs membres ainsi que des consommateurs et des pouvoirs publics ?**

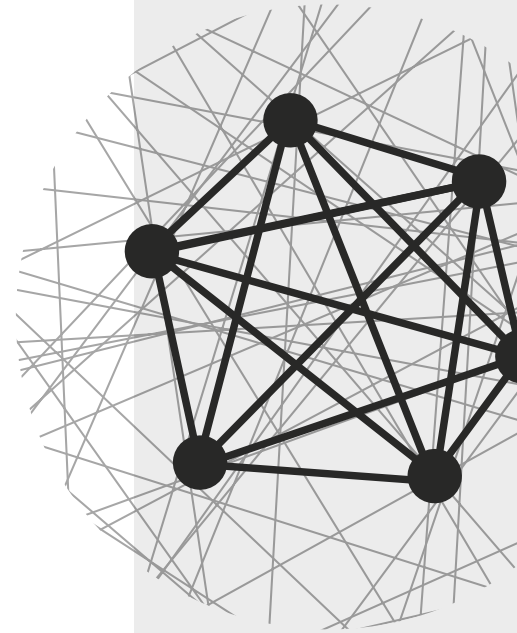
Focus sur les outils de crédibilité tels que le cahier des charges, les dispositifs d'évaluation in-situ ou les mécanismes de résolution des conflits.

## **MESSAGES CLÉS :**

Pour tout SPG, maintenir sa crédibilité interne au sein de ses membres est primordiale. Elle détermine l'adhésion et la participation de ses membres au projet du SPG, condition préalable pour développer la crédibilité à l'externe, vis à vis des consommateurs, usagers et autorités.

La crédibilité interne repose sur la confiance des membres dans les règles et procédures définies et approuvées collectivement pour attribuer la mention et contrôler son respect. Ces outils de crédibilité doivent évoluer dans le temps, afin de s'adapter à un environnement changeant.

En cas de non-respect des règles établies, les sanctions graduées qui s'appliquent doivent pouvoir être contestées - et d'autres types de litiges être résolus - dans le cadre de mécanismes de gestion des conflits rapides.



**CERTIFICATION-  
PARTICIPATIVE.ORG**

## LA CONFIANCE INTERNE EST DÉTERMINANTE

C'est la crédibilité interne qui est indispensable au développement d'un SPG. Ses membres doivent avoir suffisamment confiance en la capacité du système à préserver le commun et sa juste utilisation. L'arrêt de la participation des membres condamne en effet le commun, à plus ou moins court terme.

La crédibilité externe d'un SPG ne serait autre que la reconnaissance par les consommateurs et usagers de sa crédibilité interne. C'est elle qui crée la valeur du produit (note n°4 Organiser le modèle économique d'un SPG). Dans une certaine mesure, cette crédibilité externe peut être encouragée par des efforts de communication et sensibilisation menés par le SPG. Néanmoins, à grande échelle, c'est la reconnaissance institutionnelle du système qui en est le principal vecteur. Au Brésil par exemple, la reconnaissance des SPG par l'État a été un moyen d'asseoir leur crédibilité externe (vidéo [Ecovida certification-participative.org](https://www.ecovida.org/certification-participative)). De façon similaire, chez EnvirobatBDM, le soutien de la Région Sud PACA pour l'initiative, a attisé l'intérêt des acteurs du secteur.

## LE CAHIER DES CHARGES, VIGIE D'UNE RESSOURCE CHANGEANTE

Les SPG disposent d'un ensemble d'outils pour développer leur crédibilité interne. Squelette des SPG, le cahier des charges est considéré par beaucoup de membres comme une « promesse » fiable et crédible. Objectivité, clarté, simplicité, contrôlabilité, viabilité : autant de principes à respecter pour garantir cette promesse.

Pour rester crédible dans un univers changeant (apparition des OGM, changement climatique, etc), les cahiers des charges doivent également savoir évoluer collectivement. Les SPG revendiquent leur agilité par rapport au monde de la certification conventionnelle caractérisé par sa forte invariabilité. Au Syndicat Simples, l'entrée de producteurs et productrices « des plaines » dans le SPG (celui-ci étant à l'origine créé par des producteurs de massifs montagneux) a ainsi amené de nouveaux critères dans le cahier des charges (ex : distance à la route, etc). La révision du cahier des charges interrogeant, de fait, la pertinence des pratiques des « anciens », les Simples ont alors traversé de vifs débats. Garantir une participation suffisante et de la transparence sur les procédés décisionnels est alors essentiel à la révision des cahiers des charges (note n°2 Décider collectivement dans un SPG)

## LE CADRE DES COMMUNS ET LES SPGS

(OSTROM, 1990) 1

Le concept de commun définit des ressources partagées et gérées collectivement au travers d'un ensemble de règles et un régime de droits par une communauté, dans le but d'exploiter ou valoriser cette ressource, tout en pérennisant sa reproduction sur le long terme (Ostrom, 1990).

Ce concept, initialement formulé pour les ressources naturelles, a été étendu aux ressources immatérielles, telles que le partage de l'information et des connaissances (Ostrom et Hess, 2007) 2.

Les Systèmes Participatifs de Garantie sont des organisations sociales locales fournissant des garanties sur la qualité d'un bien ou service. Basés sur l'évaluation par les pairs, ils formulent leur propres règles d'accès au label et peuvent être considérés comme des outils de gestion de communs intellectuels (Lemeilleur et Allaire, 2018) 3.

Le projet COMPAIRS interroge la robustesse des différents modèles de SPG dans la gestion collaborative de la qualité éco-solaire et la manière dont cela influe sur la préservation ou l'enrichissement des ressources communes (valeurs cognitives, économiques et sociales).

## EVALUATIONS ET COMMISSIONS D'ATTRIBUTION

Les SPG s'illustrent par une grande diversité de scénarios pour attribuer un label et en contrôler l'application. Quand, par qui et avec quoi doit être conduite l'évaluation in situ ? Les systèmes ont recours à des formulaires d'évaluation plus ou moins ouverts, des grilles avec des scores, etc. Nature & Progrès utilise également la boussole NESO (Naturel, Energie, Origine, Social), qui évalue la charte du SPG de manière très qualitative. En fonction des SPG, les évaluations in situ peuvent être menées par un ou plusieurs pairs qui viennent de manière alternée (pour minimiser le risque d'entente), un pair formé qui va voir tous les autres, un groupe de pairs et consommateurs, un audit par un salarié. A Nature & Progrès, l'évaluation annuelle est réalisée par un pair et un consommateur. Aux Simples, le postulant est évalué annuellement par son parrain et un autre producteur sous mention (Vidéo Simples, certification-participative.org). Puis les bilans annuels chez les producteurs sous mention sont associés à de grands contrôles quinquennaux. A Miramap, l'évaluation est réalisée par l'ensemble des consommateurs de l'AMAP ainsi qu'un pair d'une autre AMAP.

Lors de l'évaluation, le savoir (connaissance technique) est tout autant important que le savoir-faire (expérience pratique de l'évaluation) et le savoir être (posture de non jugement). La bienveillance et l'utilisation des méthodes issues de la communication non violente pour formuler des critiques sont en effet essentielles, dans une communauté qui travaille ensemble et où la posture des évaluateurs peut être un facteur de départ.

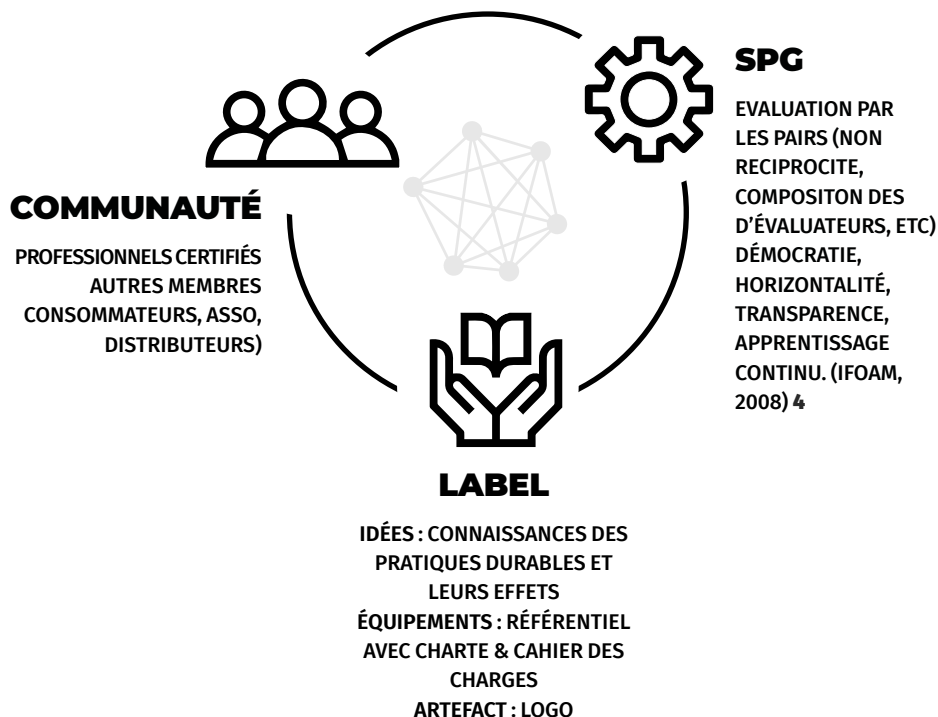
Une grande diversité caractérise aussi les instances décisionnelles. Dans les modèles les moins sophistiqués, un rapport d'évaluation d'un pair est envoyé à un comité fermé, à qui revient la décision. De l'autre côté du spectre, des commissions locales émettent un avis pour décision finale d'une commission nationale. Aux Simples comme à Nature & Progrès, c'est le groupe local qui décide en première intention (avec vérification de la pertinence par les salariés). Le conseil d'administration des Simples ou la commission nationale de Nature & Progrès sont sollicités dans les seuls cas les plus complexes ou litigieux. Tout comme le cahier des charges, la temporalité des certifications joue un rôle important dans la crédibilité du système. Une veille constante des évolutions doit être faite entre la validation du projet, sa certification et sa réalisation, d'autant plus lorsque le projet est mis en place sur une durée longue, comme dans le bâtiment dans le cas d'EnvirobatBDM.

## DES NÉCESSAIRES MÉCANISMES DE SANCTION ET RÉOLUTION DES CONFLITS

Les conséquences, ou sanctions ex-post, en fonction du niveau de non-respect des règles, restent souvent les grandes impensées lors de la création des SPG, quand bien même elles conditionnent l'adhésion et la participation des membres. Elles sont finalement élaborées au fil du temps, certainement pour leur permettre d'être graduelles en fonction du nouveau de non-conformité, mais aussi compréhensibles et transparentes. Chez Nature & Progrès, il existe un arbre de sanctions graduées, disponibles pour tous les membres. Il existe également des dérogations possibles, pensées comme une alternative à la sanction pour des cas particuliers de non-conformités mineures et ponctuelles expliquées par un facteur extérieur conjoncturel.

Par ailleurs, dans la mesure où il existe toujours la possibilité de différences d'interprétation, les membres doivent pouvoir faire appel des sanctions, à travers des mécanismes de résolution des conflits rapides. On observe différents cas de figures : la négociation entre les parties pour trouver un accord à l'amiable lors d'un désaccord, la médiation entre les parties et un tiers lors d'un conflit, ou encore l'arbitrage, qui consiste à soumettre le litige à l'appréciation de tiers indépendants et impartiaux. Chez Nature & Progrès, en cas de litige avec un membre localement, l'ensemble des membres de la COMAC fédérale sont consultés et chargés de formuler un avis. Dans d'autres SPG comme Ecovida, c'est un comité d'éthique qui tranche les conflits. Il est, dans tous les cas, essentiel de pouvoir faire appel des décisions auprès de personnes extérieures au litige et différentes de celles qui attribuent le label et assurent les contrôles.

# LE LABEL GÉRÉ PAR UN SPG = UN COMMUN



## LE PROGRAMME COMPAIRS



En plein essor dans le monde, les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) restent méconnus en France et relativement isolés les uns des autres. Le programme de recherche COMPAIRS (2019-2023), élaboré conjointement avec différentes initiatives de SPG, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des chercheurs dans le domaine, vise une montée en conceptualisation et une confrontation de différents modèles de SPG, afin d'identifier leurs facteurs de succès. Chaque principe de conception des communs proposé par Ostrom est abordé au cours d'un cycle de conférences et d'ateliers de travail participatif, deux fois par an. Lors de ces rencontres, les initiatives de SPG en activité ou en projet sont invitées à confronter leurs modalités de fonctionnement et leurs objectifs à ces principes. Le but ? En tirer collectivement des enseignements, des nouvelles idées et perspectives d'évolution. Parallèlement à ces rencontres, deux activités de recherche transversale sont menées, sur la fabrique concertée de norme collaborative et sur la responsabilité de la communauté dans la gouvernance des communs intellectuels.

## RÉFÉRENCES :

- 1 Ostrom, E. (1990). Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action. Cambridge University Press.
- 2 Ostrom, E., & Hess, C. (2007). Understanding knowledge as a commons : From theory to Practice. MIT Press Ltd.
- 3 Lemeilleur, S., & Allaire, G. (2018). « Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique. Une réappropriation des communs intellectuels ». Économie rurale, 7-27.
- 4 IFOAM. (2008). One earth, many hands. Annual Report. International Federation of Organic Agriculture Movements.

## REMERCIEMENTS :

**Contenu :** Justine Hugues pour la synthèse écrite de la production du collectif.  
**Edition et logo :** Lionel / weo-design.com  
**Financement :** ADEME et Agropolis Fondation

## PLUS D'INFOS :

<https://certification-participative.org/>